

## Tableau des Garanties 2025

« Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de la date de réception du règlement par l'UNAF jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

En adhérant au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance Groupama sur le site Internet de l'UNAF : [www.unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info).

Les attestations d'assurances seront envoyées par Groupama dans le mois suivant l'adhésion. »

Formules + garanties	Du 01-03 au 30-09 remboursement /ruche	Reste de l'année	Cotisation par ruche	Franchises 2025
<b>FORMULE 1</b>				
Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole Défense pénale et recours			0,10 €	RC 280 €
<b>FORMULE 2</b>				
<b>Formule 1</b> + dommages subis par vos ruches suite à incendie/explosion, évènements climatiques à caractère non exceptionnel (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractère exceptionnel (inondation, glissement de terrain, ...), transport	150 €	112,50 €	1,60 €	228 €
Catastrophe naturelle*	150 €	112,50 €	1,60 €	franchise légale
Vol et vandalisme	150 €	112,50 €	1,60 €	franchise 10% avec un minimum de 200 €
<b>FORMULE 3</b>				
<b>Formule 2</b> avec un remboursement bien supérieur	250 €	187,50 €	2,70 €	280 €